

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Spray d'occlusion inflammable

Autres désignations commerciales

(-or, -bleu, -rouge, -vert, -blanc)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Spray d'occlusion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DFS-DIAMON GmbH
Rue: Ländenstrasse 1
Lieu: D-93339 Riedenburg
Téléphone: +49 (0) 9442 9189 0
Interlocuteur: Bernd Hildebrandt
e-mail: bernd.hildebrandt@dfs-diamon.de
Internet: <http://www.dfs-diamon.de>

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 9442 9189 0 Lu-Ven. 9:00 - 15:00 heures**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: F+ - Extrêmement inflammable
Phrases R:
Extrêmement inflammable.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Aérosol: Aérosol 1
Mentions de danger:
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement: Danger
Pictogrammes: GHS02

**Mentions de danger**

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur/des surfaces chaudes/des étincelles/des flammes nues/de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 2 de 10

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
203-448-7	Butane	10 - < 25 %
106-97-8	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-004-00-0	Flam. Gas 1; H220	
01-2119474691-32		
200-827-9	Propane	10 - < 25 %
74-98-6	F+ - Extrêmement inflammable R12	
601-003-00-5	Flam. Gas 1; H220	
01-2119486944-21		
209-151-9	Zinkstearat	10 - < 25 %
557-05-1		
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H400	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudre d'extinction.**Moyens d'extinction inappropriés**

Eau.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 3 de 10

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable, les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : agent oxydant, substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Spray d'occlusion

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 4 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
557-05-1	Zinc (stéarate de)	-	10		VME (8 h)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter une protection pour les yeux/le visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur:	Non déterminé
------------	---------------

Modification d'état

Point de fusion:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-42 °C
Point d'éclair:	-104 °C

Inflammabilité

Solide:	Non applicable
Gaz:	Non applicable

Limite inférieure d'explosivité:	1,4 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	9,4 vol. %
Température d'inflammation:	365 °C

Température d'auto-inflammabilité

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 5 de 10

Solide: Non applicable

Gaz: Non applicable

Température de décomposition: Non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 8327 hPa
(à 20 °C)Pression de vapeur: 17081 hPa
(à 50 °C)

Densité: Non déterminé

Hydrosolubilité: insoluble

Solubilité dans d'autres solvants

Non déterminé

Coefficient de partage: Non déterminé

Densité de vapeur: Non déterminé

Taux d'évaporation: Non déterminé

Teneur en solvant: 24,35 %

9.2. Autres informations

Teneur en solide: Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Extrêmement inflammable, risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviterTenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
557-05-1	Zinkstearat				
	par voie orale	DL50	> 10000 mg/kg	Rat	IUCLID

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Okklusionspray inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 6 de 10

	Dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin	IUCLID
	Par inhalation (1 h) aérosol	CL50	> 200 mg/l	Rat	IUCLID

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: éco-toxicologique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
106-97-8	Butane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	27,98 mg/l	96 h		US-EPA -(Q)SAR
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	7,71 mg/l			US-EPA -(Q)SAR
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	14,22 mg/l	48 h		US-EPA -(Q)SAR
557-05-1	Stéarate de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,984 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	0,97 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,77 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	Butane	2,89
74-98-6	Propane	2,36

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 7 de 10

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160505 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS (propane, butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1



Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantités exceptées: E0

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	AÉROSOLS (propane, butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 8 de 10



Code de classement: 5F
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625
 Quantité limitée (LQ): 1 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Quantités exceptées: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS (propane, butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
 Quantité limitée (LQ): 1000 mL
 EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantités exceptées: E0

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: AEROSOLS, inflammable (propane, butane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
14.4. Groupe d'emballage: -
 Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantités exceptées: E0

Passenger-LQ: Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 9 de 10

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: gaz inflammables.

14.7. Transport en vrac Conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 50 %

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC, 2008/47/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Butane

Propane

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

Extrêmement inflammable.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Gaz extrêmement inflammable.

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Spray d'occlusion inflammable

Date d'impression: 05.02.2015

Page 10 de 10

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)